

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/049 DU 10 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES SECRETAIRES PERMANENTS ET D'UN ASSISTANT DU MINISTRE AU MINISTERE DES RESSOURCES MINIERES, ENERGETIQUES, DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/136 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n°100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/025 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Secrétaire Permanent en charge de l'Eau, des Ressources Minières et Energétiques :

Dr. Martin NDAYIZEYE.

Article 2 : Est nommée Secrétaire Permanent en charge de l'Industrie, du Commerce, du Tourisme et de l'Administration Générale :

Madame Christine NIRAGIRA.

Article 3 : Est nommé Assistant du Ministre :

Monsieur Pacifique NSHIMIRIMANA.

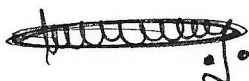
Article 4 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 10 octobre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE. -

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES RESSOURCES
MINIÈRES, ENERGETIQUES,
DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE
ET DU TOURISME,



Dr. HASSAN KIBEYA.